



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL **DU 10 OCTOBRE 2013 A 20H.00 A L'HÔTEL DE VILLE D'OLLON**

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD ouvre la séance en présence de 56 conseillers. Il y a 13 conseillers excusés et 1 absent sans excuse.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à savoir :

1. Communication du bureau du Conseil.
2. Nomination de la Commission chargée de la révision du règlement du Conseil Communal.
3. Préavis n° 2013/10 Arrêté d'imposition 2014.
Préavis n° 2013/11 Attribution des degrés de sensibilité au bruit.
Préavis n° 2013/12 Plan partiel d'affectation « Les Burlatex 2 ».
Préavis n° 2013/13 Aides individuelles pour les études musicales.
4. Communications municipales.
5. Propositions individuelles.

1. Communications du bureau du Conseil

Au nom du Conseil Communal, Mme la Présidente exprime sa sympathie à M. le Municipal Patrick TURRIAN, suite au décès de sa maman. M. et Mme José et Maria DUARTE et Mme Marie-Josée BERNARD, employés communaux, qui ont perdus leurs mères et belle-mère, sont associés à ses condoléances ainsi qu'à la minute de silence observée par l'Assemblée.

Mme la Présidente indique les différentes manifestations auxquelles elle a représenté le Conseil, à savoir : Le Triathlon de la différence, le repas de soutien pour la Fête médiévale de 2014, la Journée des Aînés, organisée par la Jeune Chambre Economique de Villars

Lors de la dernière séance, M. Nicolas CROCI-TORTI, s'étonnait d'apprendre, seulement en septembre, que le Conseil devait réviser son règlement, pour être en conformité avec la nouvelle Loi sur les Communes, alors qu'une missive du Canton a été reçue en avril, par le Bureau. Mme la Présidente donne des précisions et informations sur la chronologie des actions entreprises dans cet intervalle et indique que cette révision n'est pas urgente, aucune échéance n'étant imposée par le Canton. La nouvelle loi sur les Communes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, fait référence, en cas de besoin.

A la question posée par M. CROCI-TORTI, de savoir si cette commission devait être exclusivement composée de Conseillers communaux, Mme la Présidente répond que cette tâche incombe au législatif et qu'elle n'est pas du ressort du Greffe Municipal, ni à celui de personnes ne siégeant pas au Conseil.

Mme la Présidente indique également que la décision, de nommer une commission à 7 membres, lui en appartient et répond au vœu du Bureau qui souhaite le respect de la proportionnalité des partis

La révision de ce règlement pourra se baser sur un document-type élaboré par le Canton, ce qui allégera le travail de la Commission.

2. Nomination de la Commission chargée de la révision du règlement du Conseil Communal

Sur proposition de leur parti respectif, les membres, de la commission chargée de la révision du règlement du Conseil Communal, sont nommés, à savoir :

- Parti Les Verts : Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE
- Parti Socialiste : Mme Josiane PANCHAUD
M. Pierre MEYLAN
- Parti PLR : M. Nicolas CROCI-TORTI
M. Ferenc RABEL
M. Robert UNDERWOOD
- Parti UDC : M. Daniel DURGNAT

L'élection est faite par acclamation, sur plébiscite de l'Assemblée.

Mme Josiane PANCHAUD propose que la commission se réunisse dès le mois de novembre et choisisse elle-même son Président. Le Conseil approuve ces propositions.

M. le Conseiller Nicolas CROCI-TORTI invite les membres de cette nouvelle commission à se réunir brièvement à la fin de la séance, pour convenir de la date de leur première réunion de travail.

3. Préavis 2013/10 - Arrêté d'imposition 2014

La lecture du rapport de la Commission des Finances est donnée par M. Dominique ROUX. Les conclusions de celui-ci corroborent celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte :

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE constate que, sur la base des premières estimations, la taxe sur les déchets, adoptée le 12 septembre 2013, va générer env. Fr. 600'000.-- de recettes communales. Dans le préavis de l'arrêté d'imposition 2014, traité ce soir, il est annoncé que cette taxe représente 1,7 point d'impôt. Pour Mme la Conseillère, le maintien du taux d'imposition à 68 % du taux cantonal équivaut donc à une discrète augmentation d'impôt. Or, à son avis, l'introduction de la taxe au sac devrait être une opération blanche et elle souhaiterait que l'argent encaissé avec cette taxe soit redistribué aux contribuables. D'après ses calculs cela représenterait Fr. 80.-- par personne, enfant compris.

Pour ce faire, Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE propose plusieurs pistes pour redistribuer cet argent, à savoir :

- Une baisse d'impôt de 1.7 pt. : La mesure lui paraît cependant peu sociale, puisque les forts revenus bénéficieraient d'une rétrocession plus élevée qu'ils ne paient « en sacs poubelle ». L'incitation au tri et donc à la diminution des déchets serait, de ce fait, réduite à néant.
- Une restitution d'un montant forfaitaire par contribuable : Cette solution lui paraît plus équitable mais ne tient pas compte de la situation financière des familles.

- Une restitution forfaitaire par habitant domicilié sur la Commune : Cette pratique se fait pour la taxe CO2 qui est déduite de l'assurance maladie. Elle avantage les familles nombreuses et a un caractère social.

Pour Mme la Conseillère, reste à trouver le mode de rétrocession qui génère le moins de complications administratives. Elle évoque plusieurs pistes, à savoir :

- Distribution de bons : Cette solution profiterait aux entreprises et commerces locaux (cela se fait à Ste-Croix). Cette alternative lui paraît toutefois lourde et compliquée à mettre en pratique.
- La restitution du forfait par son équivalent en sacs : En considérant qu'une rétrocession de Fr. 80.- par personne correspond env. à 40 sacs, cela paraît correct pour une personne, mais, par contre, cela devient, démesuré pour une famille de 4 personnes qui recevrait, avec ce calcul, 160 sacs par année !

Finalement, Mme la Conseillère propose « de laisser à la Municipalité et à la Bourse, toute latitude pour la mise en œuvre de la rétrocession dès 2014, car il y a sûrement des alternatives plus adaptées » !

La conclusion de Mme JUNGCLAUS DELARZE est « qu'après la restitution de l'équivalent de la nouvelle taxe au sac, le maintien du taux d'imposition à 68 % se justifiera, au vu des nombreux projets communaux à venir, des incertitudes sur la facture sociale, sur la péréquation intercommunale et sur la situation économique en général. »

Mme la Conseillère indique qu'elle déposera formellement un amendement sur les conclusions du préavis municipal, si la discussion qui s'engagera, après son intervention, tendait à accepter sa proposition « d'opération blanche ».

M. le Municipal Jean-Michel CLERC rappelle qu'il y a une loi fédérale qui oblige les Communes à ne plus financer l'élimination des déchets par l'impôt et qu'Ollon s'y est donc soumise, en introduisant la taxe au sac. Il ne comprend, dès lors, pas le raisonnement de Mme JUNGCLAUS qui voudrait que ce montant, légalement perçu auprès des contribuables, leur soit rendu...

Mme la Conseillère Susanne JUNGCLAUS DELARZE répond qu'il s'agit d'un simple calcul : La Commune va encaisser la taxe au sac, donc augmenter ses recettes et « plus elle va trier plus elle aura de l'argent ».

Mme la Municipale Lyne PERRET interrompt Mme JUNGCLAUS pour lui indiquer que ce n'est pas du tout le cas car, au contraire, « plus la Commune triera moins elle encaissera ».

Pour Mme JUNGCLAUS l'élimination des déchets coûtent moins cher à la Commune quand il y en a moins.

Suite aux propos de Mme la Conseillère JUNGCLAUS, Mme la Municipale Lyne PERRET pense qu'il y a un gros problème de compréhension. En effet, elle rappelle que les déchetteries sont gratuites pour la population mais indique que l'élimination des déchets qui en proviennent est onéreuse pour la Commune. Si les collectes de verres et de ferraille ne lui coûtent rien, ces matériaux étant recyclés, et que la récolte du papier génère une petite rentrée financière, il en va tout autrement de l'évacuation des objets encombrants, du compost et du bois qui sont à la charge de la Commune. Pour ce qui est des ordures ménagères, elle rappelle que la Commune est rétribuée à la tonne amenée. Donc « si on amène peu on reçoit peu ». Dès lors, le raisonnement de Mme JUNGCLAUS n'est pas correct.

Mme Susanne JUNGCLAUS reconnaît qu'elle s'est mal exprimée car, pour elle, le « tri » c'est déjà de ne pas générer de déchets. C'est d'ailleurs ce que préconisait la Municipalité, dans le préavis sur la taxe au sac, qui indiquait vouloir communiquer et en informer la population pour éviter, à la base, les déchets.

Si Mme la Conseillère comprend l'argumentation de la Municipalité, elle estime que celle-ci ne peut pas nier que, grâce à cette taxe, il y a aura Fr. 600'000.-- de plus dans la caisse communale. C'est pour cela qu'elle demande de baisser l'équivalent, soit 1,7 point d'impôt. Mais, « par un subterfuge » elle aimerait que cela soit redistribué à tout le monde, comme elle en a fait part, au début de son intervention.

M. Le Municipal Jean-Michel CLERC répond que, dans la mécanique qui a été mise sur pied, pour l'élaboration du préavis sur le taux d'imposition, il a été fait exactement le même raisonnement, à savoir de dire : l'introduction de la taxe au sac va « rapporter » 1,7 point d'impôt et les économies suite aux négociations canton-communes : 1,4 point d'impôt. Ceci additionné, on arrive à un arrondi de 3 points d'impôts, à diminuer du taux de 68 %. A ce moment de la réflexion, soit à 65 % du taux d'imposition, s'est posée la question des charges supplémentaires. Et là, comme indiqué dans le préavis, de nouvelles charges sont à prévoir, sans oublier de prendre en compte les 2 derniers budgets communaux déficitaires, ainsi que les comptes 2012, eux aussi, déficitaires. Considérant tous ces éléments, ceci est un bon indicateur qui montre que l'économie du ménage communal ne joue plus. Il faut donc donner un coup de pouce supplémentaire pour arriver à maintenir la stabilité. Pour M. le Municipal, toutes les argumentations qui sont mentionnées dans le préavis justifient une augmentation de 3 points d'impôt. Donc, au final : $-3 + 3 = 0$ et c'est ce qui a convaincu la Municipalité de maintenir le taux d'imposition à 68 %. Une baisse de 1,7 point romprait l'équilibre et la Commune, avec les comptes 2014, se retrouverait dans une situation financière qui serait franchement mauvaise.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE n'est pas satisfaite des explications données par M. le Municipal CLERC car, à son avis, la taxe au sac reste une augmentation d'impôt de 1,7 point. Elle laisse chacun libre d'accepter ou pas cette augmentation mais fait remarquer que celle-ci ne se manifestera pas au premier coup d'œil car elle dépendra du nombre de sacs utilisés. Elle estime que le citoyen moyen va acheter 1 sac par semaine, soit env. 50 sacs à Fr. 2.--, et que sa charge annuelle sera ainsi augmentée de Fr 100.--, au minimum. Pour Mme la Conseillère, c'est incohérent de faire payer plus aux habitants alors que les revenus de la caisse communale seront augmentés de Fr. 600'000.-- ! Mme JUNGCLAUS conçoit qu'il y ait des projets communaux plus coûteux que ce montant, mais estime que la Municipalité doit être claire envers ses citoyens et admettre qu'elle a augmenté les impôts.

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD indique à Mme la Conseillère Susanne JUNGCLAUS DELARZE que sa demande a bien été comprise par tous et souhaite que la discussion se poursuive, en donnant la parole à d'autres conseillers.

M. Dominique DIETRICH pense, quant à lui, que : « grâce à la taxe au sac, on n'augmente pas les impôts » !

M. le Municipal Jean-Michel CLERC souhaite encore apporter une précision concernant le rapport de la Commission des Finances et plus particulièrement sur son affirmation que « le cadeau fait par le Canton en 2013 ne se reproduira pas ». M. CLERC indique que les montants économisés cette année, grâce aux négociations Etat-Commune, vont se pérenniser dans l'avenir pour autant que le Grand Conseil les accepte. C'est donc, d'après les communiqués de presse diffusés, des économies qui sont prévues jusqu'en 2017 voire jusqu'en 2020.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande à Mme JUNGCLAUS DELARZE si elle veut déposer son amendement.

Mme la Conseillère répond qu'elle renonce à le déposer.

Mme la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions du préavis avant de les soumettre au vote.

A main levée et à la majorité évidente,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2013/10
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**ARRÊTER** pour l'année 2014 le taux d'imposition communal à 68 % du taux cantonal de base pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'arrêté d'imposition,
2. de **RECONDUIRE** les autres chiffres et articles sans modifications.
3. d'**ADOPTER** ledit arrêté d'imposition selon le projet déposé.

3. Préavis 2013/11 - Attribution des degrés de sensibilité au bruit

Mme Cécile AMATEIS, donne lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis, dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD passe en revue l'addenda au règlement du plan d'extension communal du 5 juin 1987 – Attribution des degrés de sensibilité au bruit et soumet au vote l'article 2 bis qui est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis 2013/11 et les soumet au vote des Conseillers.

A main levée et à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- vu le préavis de la Municipalité n° 2013/11,
- entendu le rapport de la Commission ad'hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'**ADOPTER** l'addenda au règlement du Plan d'extension communal du 5 juin 1987, article 2bis,
2. d'**ADOPTER** le projet statuant sur l'opposition,
3. de **TRANSMETTRE** les documents au Service du Développement Territorial (SDT) pour approbation préalable,
4. de **DONNER** à la Municipalité tous pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions éventuelles et plaider, au besoin, devant toute instance dans toute procédure en relation avec l'adoption du présent préavis.

3. Préavis 2013/12 - Plan partiel d'affectation « Les Burlatex 2 »

M. Vincent BANDERET donne lecture du rapport de la Commission des Zones dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

Mme La Présidente passe en revue les articles du règlement du PPA « Les Burlatex 2 » et les soumet au vote de l'assemblée qui les accepte à l'unanimité.

Les conclusions du préavis sont relues avant d'être soumises au vote. Elles sont acceptées, à main levée et à l'unanimité. Dès lors :

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- vu le préavis de la Municipalité n° 2013/12,
- entendu le rapport de la Commission ad'hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'**ADOPTER** le Plan Partiel d'Affectation « Les Burlatex 2 » et son règlement,
2. de **TRANSMETTRE** les documents au Service du Développement Territorial (SDT) pour approbation préalable,
3. de **DONNER** à la Municipalité tous pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions éventuelles et plaider, au besoin, devant toute instance dans toute procédure en relation avec l'adoption du présent préavis.

3. Préavis 2013/13 - Aides individuelles pour les études musicales.

Mme Janique BONZON donne lecture du rapport de la Commission des Finances dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte :

M. Neil KIRBY regrette que le règlement concernant ces aides individuelles soit si complexe.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC concède que ce règlement est compliqué. Il explique qu'il avait le mérite d'être déjà établi, par la Commune de Veytaux, et qu'une grande majorité des Communes de la région l'ont repris et adopté.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE demande quelles sont les écoles de musique agréées dans la région ?

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond qu'il y a les fanfares d'Ollon et de St-Triphon ainsi que l'Ecole de Musique d'Aigle.

Mme la Présidente passe en revue le règlement concernant les aides individuelles pour les études musicales et le soumet au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

Le barème des aides individuelles est également soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à la majorité évidente (1 abstention).

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis, avant de les soumettre au vote :

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2013/13,
- ayant entendu le rapport de la Commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'**ADOPTER** le projet de règlement sur les aides individuelles pour les études musicales, tel que proposé par la Municipalité.

4. Communications municipales.

1. Madame la Municipale Sally-Ann JUFER donne lecture de la communication municipale relative à la réfection du toit du collège de Perrosalle et à l'installation de panneaux solaires.
2. Pour répondre à une question de M. Pierre-Yves PIECE, posée lors de la séance du 12.09.2013, M. Jean-Christophe LACK donne lecture de la réponse municipale relative au partenariat entre la CITAV et le Lausanne Hockey-Club.
3. M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET donne lecture de la communication municipale relative aux travaux de rénovation de la piscine du Centre des Sports de Villars.
4. M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET donne lecture du courrier du 30 septembre 2013, reçu du Service du développement territorial (SDT), concernant le Plan directeur communal (PDCom).

5. Propositions individuelles.

1. M. Nicolas CROCI-TORTI fait remarquer que, ce soir, l'Assemblée a nommé 2 membres du Bureau au sein de la Commission chargée de la révision du règlement du Conseil. Or, selon l'art. 21 du règlement actuel : « Aucun membre du Bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité ».

Le Bureau du Conseil va se renseigner auprès du Service juridique du Canton si ces nominations peuvent être validées.

2. Mme la Conseillère Corinne BORLOZ souhaite que les séances du Conseil se déroulent à nouveau le vendredi soir car elle constate que le déplacement des séances au jeudi n'a pas augmenté l'intérêt des médias pour notre Commune. De plus, Mme BORLOZ estime que le vendredi permet un moment de convivialité du fait que la majorité des Conseillers ne travaille pas le samedi.

Mme la Présidente a pris note de cette demande et va l'examiner, en concertation avec la Municipalité. Cependant, la date du prochain Conseil, soit le jeudi 12 décembre, est maintenue.

3. M. Gilles BLATT se fait le porte-parole des habitants des hameaux des Combes, de Pallueyres et de Glutières pour demander à la Municipalité qu'elle intervienne auprès de Swisscom pour que la connexion Internet « haut débit » leur soit accessible. En effet, la liaison actuelle est insuffisante et ne répond pas aux besoins des habitants. Toutes les demandes adressées à Swisscom sont restées vaines, sous prétexte que le secteur a une densité de population trop faible. Cela fait maintenant plusieurs années que les abonnés de ces villages prennent leur mal en patience mais, aujourd'hui, ils souhaitent que la Municipalité fasse « bouger les choses » !

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond que 2 rencontres, quelque peu houleuses, ont déjà eu lieu avec les représentants de Swisscom qui n'assure que le service minimum légal à ses abonnés. Cette société agit de façon détestable et prend, en quelque sorte, « en otage » la Municipalité en déclarant que celle-ci doit ce service à ses citoyens. Pour l'exécutif : l'eau, les égouts et les routes sont, en priorité, les services dus à la population. Le comportement de Swisscom, dans cette affaire, revient à dire : « payez et nous... on engrange les abonnements ! »

M. le Syndic se dit prêt à reprendre contact avec Swisscom pour revoir leurs conditions.

4. M. Patrick VIRET constate que la déchetterie de Villars applique déjà certains articles du nouveau règlement sur la gestion des déchets. Il a notamment appris que l'apport journalier de plus d'un mètre cube de déchets inertes est interdit. Il se demande si cette mesure s'inscrit bien dans une « logique écologique » car elle oblige à effectuer plusieurs trajets pour évacuer des déchets qui dépassent cette limite... Par ailleurs, M. le Conseiller regrette que la mise en application de la nouvelle taxe au sac débute le 1^{er} janvier, soit au plus fort de la saison d'hiver. Il espère que les forces de l'ordre feront preuve de souplesse envers les hôtes de la station. D'autre part, il demande que les entreprises et commerces soient très rapidement informés sur les nouvelles dispositions à prendre d'ici là et, ainsi, leur permettre de commander, à temps, le matériel nécessaire.
5. M. VIRET demande également si un exemplaire du projet du règlement des déchetteries pouvait être remis aux Conseillers et si des modifications pouvaient encore y être apportées ?

Mme la Municipale Lyne PERRET répond que ce règlement est sur le point d'être validé par la Municipalité. Les Conseillers pourront, bien évidemment, le consulter mais il n'est pas de leur ressort de le modifier. Il s'agit d'une décision municipale.

Mme la Municipale confirme que le volume de dépôt de certains déchets a été limité et rappelle que l'élimination de ceux-ci, déposés dans les déchetteries, sont aux frais de la collectivité.

6. M. Dominique DIETRICH constate que ce nouveau règlement engendre toute une série de coûts additionnels, qui pèsent lourd dans les comptes des entreprises et hôtels du plateau, et que « la coupe est pleine ». Il souhaite que la Municipalité en tienne compte avant de l'adopter et ose espérer qu'il n'est pas trop tard pour y apporter quelques modifications moins onéreuses.

7. M. Daniel DURGNAT estime que le projet de construire la future déchetterie en amont du cimetière du Huémoz, n'est « pas une belle carte de visite pour la station ».

Mme la Municipale Lyne PERRET lui répond que s'il a une « idée géniale » pour trouver un autre site, il faut qu'il en informe la Municipalité.

M. Daniel DURGNAT pense qu'il faut remettre la déchetterie sur la place du Rendez-Vous.

Mme la Municipale Lyne PERRET répond que ce n'est pas possible car il faudrait la déplacer chaque année, à grands frais, pour laisser la place au Jumping de Villars.

Mme Eliane FAILLETAZ estime que la Place du Rendez-Vous n'est pas non plus le lieu idéal.

8. M. Neil KIRBY demande à la Municipalité si elle peut faire le point sur la situation des « zones 30 à l'heure ».

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond que le bureau technique communal est en train de peaufiner l'élaboration de l'aménagement de la rue de la Tour, à l'image des travaux qui se terminent à la rue de la Distillerie et de ce qui a déjà été réalisé dans le bas du village d'Ollon. Il s'agit d'un concept global qui doit être réalisé, avant d'être homologué par le Canton.

9. Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE demande si les « zones 30 » réalisées dans les autres villages sont homologuées ?

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond que le dossier suit son cours. Il indique également que des comptages de véhicules sont effectués, dans les zones qui font l'objet d'une demande de la part de citoyens, afin d'évaluer la pertinence d'une limitation à 30 km/h., qu'il ne faut pas imposer systématiquement.

10. Mme Marie OULEVEY-CIOMPI constate une nette diminution du trafic à Antagnes, depuis la pose des panneaux de déviation du trafic. Malheureusement ceux-ci seront bientôt enlevés et Mme la Conseillère souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée pour éviter que le trafic ne reprenne de plus belle !

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond que ces panneaux vont être enlevés, à la fin des vendanges, et craint qu'effectivement le trafic s'intensifie à nouveau. Des comptages de véhicules seront effectués avant et après l'enlèvement de cette signalisation, ce qui permettra d'analyser plus précisément la situation du village d'Antagnes.

11. M. Olivier DUBI est favorable aux « zones 30 » mais pour autant que le marquage au sol soit conforme aux règles de la circulation routière. Il prend l'exemple du village de Villy où, selon le marquage, les véhicules débouchant des chemins privés sont prioritaires sur ceux circulant sur la route principale.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI reconnaît que le marquage est faux sur l'ensemble des chemins de Villy et du bas du village d'Ollon. La situation est en train d'être étudiée pour remédier à ce problème.

12. M. Dominique DIETRICH demande si le dossier relatif à l'antenne Sunrise construite à Villars a évolué depuis la séance du 12 septembre.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'une pétition, signée par 600 personnes, a été remise à la Municipalité. Celle-ci avait déjà eu un contact préalable avec Sunrise et Orange mais, forte de cette requête, une nouvelle rencontre va être sollicitée pour tenter de trouver une solution consensuelle.

13. M. Pierre-Yves PIECE demande si, après l'avis défavorable de la Confédération, le projet « Agglo Chablais » est définitivement abandonné et quels sont les enseignements que la Municipalité a tiré de ce projet ?

M. PIECE demande également des informations à propos du projet de fusion entre les Salines du Rhin et celles de Bex. Il demande quelles sont les pérennités du site et des emplois et l'incidence au niveau du tourisme ?

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'il ne sait pas encore ce que va devenir « Agglo Chablais », une séance du comité de pilotage aura lieu demain et des informations seront données à ce sujet. Il est clair que ce projet ne figure pas parmi les favoris de la Confédération mais, pour la Commune d'Ollon, cela n'est pas catastrophique car, M. le Syndic le rappelle, l'objectif essentiel était de garder le passage du train à Ollon, ce qui est clairement le cas. En intégrant ce projet, la Commune d'Ollon avait dû accepter des concessions, au niveau de l'urbanisme et de la police des constructions, elle gardera donc son autonomie communale. Le point positif de ce projet est que cela a permis aux Communes vaudoises et valaisannes de mettre en place une structure pour discuter, ensemble, d'un certain nombre de projets pour l'avenir.

En ce qui concerne les Salines et selon les informations reçues de la part des directeurs, les emplois sont garantis et aucun poste ne sera touché. Des investissements seront faits pour garantir la pérennité des mines en tout cas pour les 4-5 prochaines années. Le domaine touristique qui est géré par une fondation, indépendante de la production du sel, ne sera pas affecté par cette fusion.

14. M. le Conseiller Pierre MEYLAN, Doyen des écoles d'Ollon, demande si le nouveau Directeur du Centre des Sports de Villars a reçu un mandat pour revoir les tarifs des installations. Il semblerait, que maintenant, les classes, qui réservent la patinoire, paient un forfait. M. MEYLAN cite l'exemple d'une classe de 22 élèves qui doit déboursier, avec le forfait : Fr. 100.--, alors qu'elle payait Fr. 44.-- précédemment ! M. le Conseiller fait part de son inquiétude face à une telle augmentation qui aura, très certainement, une incidence négative sur la fréquentation de la patinoire par les écoles.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'il n'y a pas eu de discussion sur la politique des prix. Cependant, au vu des efforts financiers consentis par la Commune, de par l'acceptation du préavis de 11 millions pour la construction d'une nouvelle piscine, il est probable que la Municipalité propose au Conseil Communal de ne plus verser systématiquement la subvention annuelle de Fr. 600'000.-- mais de combler le déficit, qu'elle espère le plus bas possible. Ce procédé imposera donc, à la Direction du Centre des Sports, une nouvelle gestion qui se rapprochera plus de celle d'une entreprise privée, dans l'optique d'améliorer ses revenus. Néanmoins, M. le Syndic, souligne que la construction de la piscine ne vise pas seulement à mettre un outil à la disposition du tourisme mais aussi à celle de la jeunesse locale, il ne faut donc pas que celle-ci soit préteritiée par ce système.

15. Mme la Municipale Sally-Ann JUFER invite les Conseillers à participer aux vendanges de la vigne communale. La date n'est pas encore connue mais les intéressés peuvent s'inscrire à l'issue de la séance.
16. Au sujet des travaux de réfection de la route Ollon-Villars, M. le Municipal Patrick TURRIAN informe le Conseil qu'il a rencontré le Chef de projet du Canton qui lui a indiqué qu'un crédit de 15 millions, dévolu à ces travaux, a été débloqué par le Conseil d'Etat et doit être, tout prochainement, mis à l'ordre du jour d'une séance du Grand Conseil pour validation. Il a également indiqué que la procédure d'enquête sera lancée début novembre et que tous les bordiers ont été contactés pour trouver soit un accord financier, soit un arrangement pour l'aménagement de leur chemin privé débouchant sur la route. Cela devrait donc éviter des oppositions. M. le Municipal indique que la Commune a déjà donné son accord pour que les travaux démarrent début avril 2014, même si la saison de ski n'est pas terminée. Le chantier durera 2 étés et la première étape concernera la sortie du village de Huémoz. Une nouvelle rencontre est prévue en fin d'année, pour suivre le dossier et maintenir la pression.
17. M. Gilles BLATT, avec une pointe de dérision, suggère que la Commune propose à Swisscom de profiter de ces travaux pour poser des câbles...

M. le Municipal Patrick TURRIAN répond que chaque fois qu'il y a des travaux de réfection de canalisations dans les villages, il est demandé à Swisscom d'enterrer ses lignes, mais dans 70 % des cas ils ne le font pas ! La collaboration est très difficile avec cet opérateur. Par contre, les relations sont très bonnes avec Télédis et M. TURRIAN va se renseigner si une solution pourrait être trouvée par le biais de cette entreprise.

18. Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE demande si la Commune d'Ollon est actionnaire des Salines de Bex.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond que la Commune détient un petit nombre d'actions. Il n'a pas le nombre exact mais le communiquera lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.40. Mme la Présidente Josiane PANCHAUD invite les Conseillers à se rendre au Caveau des Vignerons où une collation a été préparée, par ses soins et l'aide de ses collègues de parti, à leur intention.

Ainsi fait à Huémoz, le 9 novembre 2013.

La Présidente :



J. Panchaud



La Secrétaire :



E. Jelovac-Baudy